



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/13

Reçu en Préfecture le : 27/02/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 25 février 2013**  
**D-2013/131**

***Aujourd'hui 25 février 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Le groupe socialiste ( Mr Respaud, Mr Rouveyre, Mme Diez, Mme Desaignes, Mr Perez, Mme Ajon ) quitte la séance à 16h15*

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT

## **Parc aux Angéliques. Cale nautique. Signature du marché complémentaire. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement du parc aux Angéliques se caractérise par un projet ambitieux qui se structure dans le temps puisque une tranche ferme et sept tranches conditionnelles assurent d'ici 2017 l'aménagement des 8 hectares qui composent la séquence Queyries du futur parc.

Dans le cadre de ce projet, un ouvrage clé signe ce parc. Il s'agit de la réhabilitation d'une cale nautique existante qui marquera la requalification des berges de la rive droite de la Garonne. En effet, cette cale datant du début du XX<sup>ème</sup> siècle montre certains désordres, à la fois techniques et esthétiques, qui justifient sa réfection dans la dynamique de transformation du lieu en un vaste parc urbain. Le but est de permettre un reprofilage en béton de l'ensemble de la structure de l'ouvrage afin d'en assurer la solidité et de l'harmoniser dans la globalité du projet du parc.

Pour ce faire, en lien avec l'entreprise Fayat, mandataire du lot VRD, après avoir passé un appel d'offres en 2010, plusieurs études ont été affinées pour définir le principe technique qui permettra la restauration, conforme et pérenne, de cet ouvrage particulier. La technique retenue consistait en l'assemblage de plusieurs éléments béton préfabriqués.

Il s'avère que plusieurs modèles de structures, différents entre la partie haute et la partie basse de la cale et résultant selon toute vraisemblance d'un historique d'interventions successives ont été identifiés. Cette hétérogénéité des structures n'était pas prévisible avant les investigations menées, et compromet la réhabilitation selon le principe initial.

La prise en compte du classement « Natura 2000 » de la berge mais aussi des contraintes liées aux charges d'exploitation, additionnée à l'hétérogénéité des techniques qui se sont cumulées dans le temps, imposent d'assurer aujourd'hui une reprise différente et plus lourde de la cale qu'il ne l'avait été prévu initialement.

La nouvelle solution repose sur un système mixte composé de murs béton et d'enrochements. Les murs structureront la cale sur la longueur de chacune des parois constitutives de l'ouvrage. Ces murs en béton, fixés par des tirants, seront réalisés de façon à créer un mur aveugle côté Garonne pour masquer la partie d'enrochement installée de part et d'autre de l'embouchure de la cale, sur une longueur cumulée de 18 m.

Cette installation, vis-à-vis des difficultés recensées, apparaît comme la plus simple et la plus respectueuse de l'environnement, particulièrement des berges et de sa végétation (Angéliques), grâce au principe des enrochements. Ce scénario, à la fois le plus adapté et le plus réaliste, génère cependant une plus value de 150 719.92 TTC (soit 126 020 HT).

Il est donc nécessaire d'élaborer un marché dit « complémentaire » en lien avec l'entreprise Fayat, type de marché qui permet en effet de répondre à des contraintes techniques qui ne sont pas identifiables et donc pas maîtrisables au stade du Dossier de Consultation des Entreprises initial.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire avec l'entreprise Fayat pour la bonne réalisation de la réhabilitation de la cale nautique, pour un montant de 126 020 HT, en application de l'article 35 II 5 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 – article 2318.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**